# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 17 JUIN 1881. — 54me Année.



Bühler, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.


**NOUVELLE-ORLEANS,**
**VENDREDI. 17 JUIN 1881.**


Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.


## APAISEMENT.

Est-ce un effet produit par la chaleur tropicale dont on se plaint en Europe comme aux Etats-Unis, ou bien est-ce que l'apaisement s'est fait dans les esprits avides de paix ? Quoi qu'il en soit, nous remarquons que les relations internationales, si tendues il y a quelques jours, revêtent un caractère plus conciliant, plus amical.

Nous avons constaté ce phénomène en parcourant les journaux de toutes les nations de l'Europe. Sans doute, il y a bien quelques voix discordantes dans ce concert puissant, mais elles sont en si petit nombre qu'elles se perdent dans l'harmonie générale. Nous ne pouvons que nous féliciter du maintien d'un ordre qui facilite le progrès matériel de tous les peuples du monde. A l'époque avancée où nous avons le bonheur de vivre, la paix, et la concorde sont appelées à prévaloir sur des haines qui n'ont plus de raison d'être et qui vont s'éteignant.

L'affaire de la Tunisie touche à sa fin, et cette fin est conforme aux vues du gouvernement français. Dans cette occurrence grave qui a soulevé tout d'abord de vives récriminations, le gouvernement de la république a suivi le programme adopté tout d'abord, rien n'a pu l'en détourner. Il recueille aujourd'hui le fruit de cette énergie tempérée par le respect dû au droit international. Les principales puissances de l'Europe acceptent les faits accomplis, et M. de Bismarck répète, à ce sujet, le mot célèbre tombé autrefois de ses lèvres puissantes : "Beati possidentes."

Mais si l'apaisement se fait entre les nations, chacune d'elle est livrée aux discordes intérieures. Le mouvement libéral s'accentue surtout dans le Nord de l'Europe soumis encore au régime autoritaire. Aux menaces lancées par le nihilisme, le czar répond par des mesures de réaction. La lutte s'engage plus vive que jamais. Quant à ses conséquences définitives le temps nous les apprendra.

La lutte que M. de Bismarck soutient seul contre le parlement allemand qui a cessé d'être l'esclave soumis et obéissant du grand chancelier, est marquée par plus de revers que de succès. Nous le disions dernièrement : les grandes personnalités inspirent plus de crainte que de confiance. Le temps les bat en brèche, et peu à peu le sentiment de la dignité et la responsabilité pénètre de plus en plus les hommes chargés de représenter le peuple dans les grandes assises politiques. Les hommes puissants qu'une grande idée a portés au pouvoir ne peuvent s'y maintenir,—l'idée une fois entrée dans les faits accomplis—qu'en dépouillant le vieil homme et en entrant hardiment dans la voie du progrès qu'entraîne avec elle la succession des âges.

La politique de résistance est la pire de toutes; c'est elle qui ouvre la voie révolutionnaire et qui transforme en ennemi public l'homme de mérite qui, son œuvre accompli, s'asseoit immobile au faîte de l'édifice qu'il a élevé, tandis que tout s'agite autour de lui.

Il nous serait facile d'appuyer les réflexions qui précèdent de nombreux exemples tirés de l'histoire moderne, de l'histoire de notre temps.

S'il était permis de juger de l'influence qu'exerce M. Gambetta par l'opposition active, acerbe, sans pitié, que lui font les journaux hostiles à la république et ceux de l'intransigeance, nous conclurions que ce grand orateur entraîne à sa suite toute la partie libérale et sage de la population française. Il a beau protester contre ces idées de dictature que lui prêtent ses adversaires, ces derniers n'en persistent pas moins dans leurs assertions. Son voyage à Cahors a été commenté—et quels commentaires!—par toute la presse de l'opposition. Son échec au sénat à propos du scrutin de liste, a été acclamé par cette dernière. Il semble, à lire ces journaux aux nuances diverses, que M. Gambetta soit le seul obstacle qui s'oppose soit à la restauration d'Henri V, soit au retour de l'impérialisme. Ses adversaires le grandissent outre mesure en lui donnant cette influence décisive. Quelques uns le comparent à Mirabeau, avec les mêmes ambitions et la même disposition à la trahison. Ils oublient que Mirabeau a été impuissant à arrêter le mouvement révolutionnaire après l'avoir déchaîné, tandis que M. Gambetta est parvenu à dominer les intransigeants et à créer cette majorité imposante, sage, modérée, en appelant au temps pour les modifications à opérer dans le système social et politique.

La session des chambres touche à sa fin. Dans le courant de l'été ou, au plus tard, en octobre prochain, auront lieu les élections générales. Cette manifestation si impatiemment attendue de la volonté du pays, mettra fin aux compétitions diverses et fixera pour longtemps le sort des partis.

Tandis que tout s'agite ainsi à la surface et dans le monde des publicistes, le peuple français reste calme, travaillant et produisant. La prospérité de la nation s'accentue de plus en plus et les prévisions du budget sont dépassées par un surplus qui se chiffre par millions. Et comme pour mettre le sceau à cette prospérité jusqu'ici inconnue de la France, le télégraphe nous apprend que la moisson se présente sous un aspect plein de promesses.

Ce n'est pas seulement en Europe que se produit cet apaisement que nous signalons avec joie. Un de nos confrères d'outre-Canal faisait cette remarque de bon augure pour l'avenir de la république américaine, que les haines sectionnelles entretenues avec tant d'ardeur par d'indignes politiciens, étaient arrivées à la période du calme. Le peuple du nord cesse de voir un ennemi dans celui du sud et commence à comprendre que la prospérité générale dépend de la prospérité de tous.

—Le bayou a baissé de plusieurs pieds dans le courant de la semaine. L'eau est maintenant tombée au-dessous du niveau de l'écore.

—La récolte, favorisée par une température tout-à-fait convenable, pousse avec une rapidité étonnante et semble gagner le temps perdu à cause des froids tardifs.

[*Pionnier de l'Assomption*, du 11 juin.]

**Vins, liqueurs, conserves, etc.**—M. F. Limongy, 20 rue St-Louis, a reçu par le navire "Léopold et Marie," arrivé de Bordeaux, un grand envoi de vins rouges et blancs, de liqueurs, conserves, vinaigre, etc, sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention du commerce de détail et des familles. Il a également reçu de la Havane de la pâte et de la gelée de gouyave. Les prix de M. Limongy sont invariablement très modérés.

—Page d'album :

On prétend que les femmes ne savent pas garder un secret. Eh bien, et leur âge !....

## Démission du Dr F. Loeber.

Nous avons sous les yeux la lettre que le Dr Loeber a adressée au gouv. Wiltz pour lui annoncer sa démission de membre du Bureau de Santé et pour lui en faire connaître la raison. Cette lettre est pleine de sens. Le Dr Loeber dit que le Bureau avait été réorganisé dans des vues contraires à celles de l'ancien bureau et que la mesure qu'il vient de prendre à l'égard de la quarantaine prouverait qu'il en est simplement le continuateur.

Dans ces conditions, et ne voulant pas assumer la responsabilité de cette mesure qu'il regarde comme inutile pour protéger la santé publique et comme devant avoir des conséquences désastreuses pour le commerce de la Nile-Orléans, le Dr Loeber a jugé à propos de se retirer du Bureau qui lui-même ne paraît plus être en harmonie avec l'esprit d'initiative de l'Exécutif. Le Dr Loeber était un des membres nommés par le gouverneur et il est pleinement autorisé à donner ce changement agravant dans le règlement de la quarantaine, comme une raison justificative de sa conduite.

Nous partageons quant à nous les vues du Dr Loeber et des quatre autres membres du Bureau qui voulaient reconsidérer le vote sur la résolution afin de maintenir le premier règlement. Une quarantaine de trois jours suffisait amplement, et l'extension à 10 jours va causer le plus grand tort à nos relations avec la Vera Cruz et la Havane et avec tous les autres ports mexicains et cubains.

**Taxes arriérées.**—Une dépêche télégraphique, reçue hier, annonçait que la Cour Suprême, siégeant à Monroe, avait confirmé la décision du juge Tissot pour le payement en scrip de l'intérêt des taxes dues avant le 1er janvier 1879, mais elle en a changé le dispositif pour ce qui touche au paiement des frais de cour, de greffe et de shérif. Ces divers frais devront être acquittés en monnaie courante.

**Enseignement.**—M. Louis Blanc a fait hier, au Théâtre-Cluny, devant une salle comble, une remarquable conférence au projet de la caisse des écoles du 5e arrondissement. MM. Clémenceau, président; Madier de Montjau, Beauquier, assesseurs, ont pris place sur l'estrade, avec les conseillers municipaux de l'arrondissement.

Après avoir critiqué les vieilles méthodes de l'Université, M. Louis Blanc a recherché sur quel principe il conviendrait d'établir un système vraiment national d'éducation. Il a formulé ainsi le principe : "S'attacher à aiguiser chez l'enfant l'esprit d'observation et d'initiative; au lieu de se borner à lui enseigner ce qui est, l'exercer à le découvrir; au lieu de l'accoutumer à se souvenir, l'accoutumer à chercher et à voir."

L'orateur a ensuite, dans la belle langue qu'on lui connaît, défendu cette thèse que la véritable éducation consiste à aider l'enfant à découvrir ses aptitudes naturelles. Alors il n'y a plus de travail qui répugne, et les fonctions diverses de la société étant distribuées selon les facultés et les penchants, la richesse sociale est centuplée.

M. Louis Blanc a été fréquemment applaudi. M. Clémenceau a prononcé ensuite quelques paroles : "Demandez à vos candidats, a-t-il dit, de mettre l'instruction et l'éducation en tête de leur programme; demandez-leur, au lieu de discours, des lois et de bonnes lois sur l'éducation."

**Allemagne.**—Le prince de Bismarck continue à traiter les institutions parlementaires et le droit de discussion qu'elles impliquent, avec un souverain dédain. Dans une soirée parlementaire qu'il a donnée le 27, il a déclaré qu'il fallait arriver à tout prix à abréger les débats au Parlement de l'empire, et que, pour cela, il serait utile de fixer dans le règlement un maximum pour la durée des discours que peuvent prononcer les députés. Le compte rendu des paroles de M. de Bismarck, que nous avons sous les yeux, ne dit pas si le chancelier est d'avis que ce maximum doive s'appliquer aussi aux discours des représentants du gouvernement.

Berlin, 31 mai, 9 h. 30 soir.

La *Gazette du pays de Bade* reçoit de Saint-Petersbourg, et de haute source, dit-on, une appréciation extrêmement sévère de la politique du général Ignatief : "Excepté l'empereur, personne n'a confiance en lui; son plan semble être de tout bouleverser à fond, de tout brouiller, en détruisant les partis les uns par les autres. Aujourd'hui il déchaîne par les hérétiques le fanatisme de l'orthodoxie russe; demain il laissera les paysans, mis en goût de pillage, se jeter sur la noblesse. Quand il aura ainsi réalisé l'Etat panslaviste tel qu'il le conçoit, s'il faut encore aux esprits quelques diversions nouvelles, le général tient en réserve son projet favori de destruction de l'Autriche."

Le prince de Bismarck est alité. Il souffre de son ancien mal, une phlébite à la jambe.

**Profanation de la tombe de M. Thiers.**—La dernière manifestation des communards amnistiés au Père-Lachaise, a été signalée par un triste incident, ainsi raconté par le *Français*, que nous reproduisons sous toutes réserves :

"L'ancien directeur des barricades, le citoyen cordonnier Gaillard, vient parler aux mânes de ses anciens frères d'armes, et leur dire que le moment de la libéralité des peuples est proche. Leur sang n'aura donc pas été versé en vain. Puis, un jeune homme de vingt à vingt-deux ans, pâle, l'œil hagard, propose pour clore dignement la journée, d'aller insulter à la mémoire "du rebut de toutes les "sociétés, du massacreur de la rue "Transnonain, du buveur de sang, de la "hyène bourgeoise, du bandit, de la "pourriture humaine qu'on a appelée "Thiers."

"La meute se consulte des yeux, et aperçoit, au loin, la plaque luisante de quelques ceinturons. La majorité hésite. Beaucoup d'anarchistes déclarent que ce serait peut-être aller trop loin, car enfin "il est mort, le massacreur!" Une scission se produit et un groupe de quatre-vingts citoyens se détache de la meute, et descend les allées du cimetière, dans la direction de la tombe de Raspail, située, comme on le sait, au rond-point Casimir-Périer. Là, quarante de ces revenants de Nouméa s'orientent, jettent les yeux autour d'eux, constatent l'absence complète de la police, et se dirigent résolument vers la tombe de M. Thiers. Les uns se munissent de pierres ou de débris de croix. D'autres grattent la terre, et pétrissent une boule humide.

"Arrivé devant le tombeau, un "citoyen" en veston gris et pantalon collant, crache sur la porte d'entrée de la tombe, et dit que "mépris de l'univers entier vient, par sa bouche, de retomber sur celui qui a osé appeler le peuple : la vile multitude!" Un second survient et s'écrie : "Toi, Thiers, misérable buveur de sang, nous vouons ta mémoire à l'exécration du peuple qui t'a connu; les âges futurs mépriseront comme nous ta mémoire, et rendront au bourreau ce qui appartient au bourreau." Suit une grêle de pierres, de boules de terre, etc., etc., puis les collectivistes sortent du cimetière sans être autrement inquiétés, en passant devant la police, impassible et indifférente."

—M. Eugène Godard, le fameux aéronaute, vient de donner, au public de la capitale allemande, le spectacle d'une ascension nocturne en ballon illuminé.

Accompagné de M. Pierre Cremmelin, il est parti, jeudi soir, à onze heures, au milieu d'un formidable orage.

Arrivé à la hauteur de quarante mètres environ, M. Godard fit flamber ses feux de Bengale; l'aspect était aussi beau que l'expérience hardie. Mais depuis jeudi soir, on n'a plus eu, à Berlin, des nouvelles du ballon ni de ses passagers.

**La maison P. Werlein** doit l'accroissement de sa réputation à l'heureuse supériorité des instruments qu'elle recommande. En moins de cinq mois, cent pianos de Mathushek (non compris ceux de fabriques différentes) qui lui avaient été expédiés, ont été vendus. Ces pianos de Mathushek et de Chickering, sont évidemment les plus recherchés aujourd'hui. La solidité de leur construction (iron frame, maple bushing around the tuning pin) les met à l'abri de toute détérioration. M. Werlein vient d'en recevoir un grand nombre, et invite ses clients à venir les voir, que ceux-ci veuillent acheter ou non.

## Le centenaire de Calderon.

Madrid, 27 mai.

Je ne suis pas suspect de flatterie à l'égard des choses d'Espagne et quand il sort de ma plume quelque ce soit qui ressemble à un éloge, les lecteurs du "Courrier du Soir" peuvent y croire les yeux fermés.

Cela dit, je vais prier dame Chronique de me prêter ses adjectifs les plus bienveillants, ses phrases les plus admiratives, car ce que je viens de voir dépasse tout ce qui a été fait de beau dans les calvacades passées. Il faut rendre hommage tout d'abord aux organisateurs de cette fête sans rivale et les féliciter sans réserve sur le résultat obtenu. On ne peut pas être plus scrupuleusement vrai dans les costumes, et de meilleur goût dans la décoration des chars qui ont défilé sur un parcours de cinq kilomètres.

Je dois également remercier la commission de la Presse Espagnole, qui avait réservé à tous les correspondants étrangers des tribunes d'où l'on pouvait commodément assister au défilé qui n'a pas duré moins de quatre heures. Et maintenant que je me suis acquitté d'un devoir de reconnaissance, je vous annonce huit hérauts d'armes luxueusement vêtus de velours bleu, avec manteaux écarlates sur lesquels sont brodées les armes d'Autriche. Après eux venaient les comédiens de tous les théâtres portant chacun une bannière avec le titre d'une des pièces de Calderon.

Suivait la fanfare du bataillon de Puerto-Rico.

Le premier char allégorique appartenait au quartier de Chamberri, traîné par huit chevaux et luxueusement orné d'attributs allégoriques; il était monté par des jeunes gens qui distribuaient des poésies.

L'association des charpentiers venait ensuite.

Le char des forgerons, fort original, portait douze ouvriers vêtus avec le costume du temps et frappant sur un enclume en mesure avec la musique qui suivait.

Le char des Arts et Métiers représentait l'agriculture, l'industrie, les arts et la Presse. Sur la plateforme la machine à imprimer du XVIIe siècle à côté de celle du XIXe fonctionnant sur tout le trajet, jetant au peuple les deux poésies l'une du XVIIe siècle le sonnet de Hartzenbusch à Calderon et l'autre une poésie au poète par Joseph Salvador, un des rédacteurs de "la Epoca."

Les corporations diverses : tapissiers, épiciers, ouvriers venaient ensuite précédées de magnifiques bannières.

Le char des entrepreneurs de bâtisses, la société de secours mutuels, l'association de la Croix Rouge avec dix étendards et les attributs de la société, étaient suivis d'une musique d'infanterie.

Il faudrait un volume pour décrire tous les chars qui vont suivre, je me bornerai donc à désigner les plus importants.

Le char du cercle Mercantel, d'une élégance et d'une sobriété de détails du meilleur goût.

Le char de la Presse était précédé d'un hérault d'armes à cheval portant l'étendard de la Presse et suivi de la Rédaction des divers journaux de Madrid.

L'Athénée de Madrid, de Grenade, de Guadalajara, de Guipescoa, de Ciudad-Real et de Barcelone portant de splendides bannières défilaient à la suite, ainsi que les journalistes Portugais et les Etudiants de Coimbre.

Quand devant notre tribune la Presse et la Députation Portugaise se sont arrêtées des "Viva! la Presse! viva Portugal!" ont été répondus par des "viva! la Prensa estrangera!" des milliers de bouquets sont partis de notre estrade et les acclamations les plus sympathiques y ont répondu. Il n'y avait que le "Journal des Débats" et "le Courrier du Soir," qui étaient représentés dans cette fête où l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Allemagne avaient envoyé plus de vingt écrivains ou dessinateurs.

Le char de l'association des écrivains et artistes représentait un théâtre grec en ruines avec une colonnade ornée de fleurs et de lierre au centre et suspendues à deux colonnes, les lyres d'Eschyle et d'Aristophane.

Je néglige de parler des portraits et bustes, des statues de Calderon qui servent de base à toutes les ornementations, soit de chars soit de bannières, et je passe rapidement sur les instituts de Madrid, de Xeres, des îles Baléares, des Facultés de l'Université, accompagnés d'étudiants vêtus comme au temps de Calderon; des maîtres d'écoles, et de l'université de Salamanque, ainsi que les auteurs dramatiques, pour parler du char de Cuba et Puerto-Rico.

Un grand socle en pierres avec des bas reliefs donnant les bustes d'Isabelle la Catholique, Colon et le "padre Casas." Sur le socle une frise élevée blanche et or sur fond rose. Deux jeunes filles tenant dans leurs mains les attributs de la comédie et de la tragédie animaient par leur grâce et leur jeunesse cette brillante allégorie.

La musique du génie venait ensuite.

Je renonce à dépeindre le char de l'armée; c'est un chef-d'œuvre d'ornementation qui fait le plus grand honneur à l'officier d'artillerie qui l'a dessiné et fait exécuter; la statue du dieu Mars, debout sur huit canons, était d'un effet prodigieux. Et que dirai-je du char de la Marine, de celui du Conseil général, du Conseil municipal et de l'Espagne! Sinon, que tous étaient admirablement conçus et artistement exécutés; mais il faut bien que je garde mon enthousiasme pour en donner à la garde Jaune, à la Santa Hermandad, à tous les alcades de tous les coins de l'Espagne, précédés et suivis de leurs massiers, dont les costumes variaient selon les provinces. Il faut bien que je dise que le carosse de Jeanne la Folle, en ébène sculpté comme un bijou, et traîné par huit chevaux blancs, n'était encore rien auprès de la richesse des costumes de la députation provinciale et de l'Ayuntamiento, c'était d'une magnificence indescriptible.

Je m'arrête, mes lecteurs doivent avoir assez de chars et d'oriflammes, et ma pauvre description est si terre à terre que je ne puis que les plaindre de n'avoir pas vu cette procession historique, si remarquable à tous les points de vue, sans exiger qu'ils me lisent plus longtemps,

Quien fuera Pindaro!

(*Courrier du Soir.*)

Madrid, 29 mai.

Après le magnifique spectacle de la cavalcade, tout me paraît froid dans les diverses distractions qui restent à prendre, ainsi je ne parlerai pas de l'exposition des bêtes à cornes, ni de celle des chevaux; je me bornerai seulement à parler de l'ouverture du parterre du Retiro où la Société protectrice des plantes et des animaux vient d'inaugurer son exposition de fleurs et d'oiseaux. La reine qui est présidente de cette société assistait avec le roi et les infantes à la cérémonie qui s'est bornée à une promenade dans les jardins.

—L'arrangement des fleurs, les pavillons gracieux qui ont été dressés et les cages garnies des oiseaux les plus rares, faisaient de l'ensemble un tout charmant et digne d'être vu. Mais ce qu'il y avait de plus remarquable dans cette réunion, c'était le nombre considérable de dames qui y assistaient, la magnificence des toilettes et la variété des costumes. Je renonce à décrire et je me hâte de sortir de ce jardin d'Armide où chaque femme était une rose et chaque jeune fille un lys.

Le soleil est splendide et la nuit est fraîche, mais les étoiles brillent au ciel et pour justifier les poésies d'Alfred de Musset : "Madrid la ville aux sérénades," la jeunesse des études se promène dans les rues avec des mandolines et des guitares.

Décidément le peuple s'amuse.

**Les viandes salées d'Amérique.**—La commission instituée pour examiner les viandes salées expédiées d'Amérique avant le décret de prohibition, vient de clôturer ses opérations.

Les résultats sont les suivants : sur environ 9,000 caisses ou plus, de deux millions de kilogrammes, on a reconnu la présence de quelques trichines seulement sur un nombre de pièces de lard et autres dont le poids n'excède pas 300 kilos.

**Montdidier, 30 mai.**—Depuis plusieurs mois, un berger de Gouy-l'Hôpital déclarait qu'il voyait apparaître, dans la forêt, la sainte Vierge, et qu'elle lui prédisait l'avenir. Gouy était devenu un lieu de pèlerinage. Mgr Guibert, évêque d'Amiens, vient, dans une note à laquelle il a donné la plus grande publicité, de blâmer ces manifestations. Le vénérable prélat défend à son clergé et à ses fidèles d'encourager les hallucinations du berger de Gouy.

## Evénements de Tunisie.

Tunis, 31 mai, 7 h. 15 soir.

L'enterrement de notre confrère du *Télégraphe*, Seguin, assassiné à Beja, a eu lieu ce soir à Tunis, à cinq heures et demie, avec le concours de toute la colonie française et d'une bonne partie de la population européenne émue et sympathique. La bière arrivée ce matin avait été déposée dans la salle d'attente de la gare au milieu de fleurs et de feuillages. Quatre couronnes offertes par la presse, le consulat de France, les dames françaises de Tunis et la Compagnie du chemin de fer, étaient portées par des petites filles en blanc. Derrière le cercueil marchaient les correspondants de journaux français et étrangers, le ministre de France, avec le personnel de la légation, six généraux tunisiens envoyés par le Bey et Mustapha, quatre colonels et une foule évaluée à 2,000 personnes, dont plusieurs musulmans. Une centaine de soldats tunisiens flanquaient le cortège. Le correspondant du journal *la Presse* a parlé au nom de ses confrères.

Une souscription est ouverte pour acheter un terrain et élever un monument commémoratif. D'après de nouveaux renseignements, l'assassin de Seguin est un tirailleur algérien de la province d'Oran, du 3e régiment, qui a déserté au Tarf au commencement de la campagne. Il se nomme Ellalibén-Mohamed et semble fou fanatique. Il paraît n'avoir aucun complice.

Les journaux anglais publient la dépêche suivante de l'agence Reuter, datée de Tunis, le 31 mai :

Les assassins de M. Seguin ont été fusillés.

M. Seguin devait quitter Béja le jour même avec M. Renouard de l'*Illustration* pour se rendre à Tunis.

C'est avec son propre couteau que M. Seguin a été tué. C'est un petit couteau de poche, genre poignard, qu'il avait pour se mettre en défense et que les assassins lui ont arraché.

Les docteurs Servel et Duponchel et M. Baudoin, médecin en chef du quartier général, sont accourus à la première nouvelle du crime. Ils ont prodigué tous les soins au blessé. A 6 heures du matin, il a été pris d'une syncope, on lui a fait respirer de l'ammoniaque, ses yeux se sont entr'ouverts, il a poussé un soupir et il est mort quelques secondes après.

Le corps de M. Séguin a été mis en bière; la figure est contractée, les yeux sont grands ouverts; le spectacle est horrible à voir.

M. Margat, de la *Presse*, est venu chercher le corps, qui a été transporté à Tunis.

M. le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante :

Général Forgemol à guerre, par câble de Bône.

Beja, 31 mai, 9 h. 35 matin.

Le 29, la brigade Cailliot était campée dans le bas de la vallée de l'Oued-Zaine. Hier 30, elle était à Bésique, préparant son convoi en vue d'un mouvement vers le cap Serrat.

La brigade Galland était le 29 à Bésique; hier, elle était campée à Bouakir chez les Ouled Yahias.

La brigade Vincendon, restée le 29 à Sidi-Aakar, était, hier 30, à Asse.

Ces trois brigades doivent presser sur les Ouled Yahias qui, après avoir demandé l'aman son très-lents à en remplir les conditions. Ces conditions devront être particulièrement sévères, cette fraction étant soupçonnée d'avoir massacré un homme du 40, (brigade Vincendon), disparu au combat du 25, fait dont il ne m'est rendu compte qu'aujourd'hui.

La brigade Logerot, campée à Maiziba, hier, se porte aujourd'hui à Sidi-Karfah. Les soumissions sont complètes autour d'elle; 4 cheiks des Mogodis sont venus demander l'aman au général. De son côté, le général Maurand a reçu la soumission de quinze cheiks des Mogodis.

Le télégraphe fonctionne entre Tabarka et la Calle.

**Une allocution du Pape.**—Nous devons mentionner l'allocution prononcée, par Léon XIII, aux pèlerins allemands, et que publient les journaux religieux. Le pape, après avoir rappelé les luttes religieuses qui ont agité l'Allemagne, en ces dernières années, a traité la question plus générale des rapports de l'autorité civile et de l'Eglise catholique, dans tous les pays de l'univers, et il s'est exprimé avec une grande modération.

Cette partie de l'allocution papale nous paraît mériter l'attention, en ce moment surtout :

"L'Eglise, dit Léon XIII, adhérant avec empressement aux préceptes et aux exemples de Jésus-Christ, son fondateur, enseigne qu'il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César; c'est pourquoi, pendant qu'elle proclame ouvertement que le pouvoir public des gouvernants est entièrement indépendant dans les choses humaines et l'administration des affaires civiles pour le bien commun, elle revendique, pour elle, un pouvoir de pleine liberté et indépendance dans les choses qui regardent le salut éternel des âmes. Et pour les choses qui sont de droit commun, elle tient que le meilleur moyen d'accorder le pouvoir religieux et le pouvoir politique, c'est de les unir par un lien d'amitié, et une concorde mutuelle."

**Le téléphone en Chine.**—Le téléphone vient de pénétrer en Chine. On sait que la langue chinoise n'a pas d'alphabet et que chez les Chinois l'écriture a des milliers de caractères différents ayant chacun leur signification. De là, la grande difficulté d'appliquer à cette langue les systèmes télégraphiques ordinaires. Le gouvernement chinois a compris qu'il pourrait faire avec le téléphone ce qu'il ne peut demander au télégraphe, et il vient d'ordonner l'installation dans le Céleste Empire de réseaux téléphoniques. La direction des travaux a été confiée à un ingénieur américain. Les premières lignes vont être posées dans le nord du Yang-tse-Kiang.

**Singulier effet de la foudre.**—Pendant un orage qui a éclaté le 23 mai dans l'après-midi aux environs de Nîmes, il s'est produit dans une métairie un phénomène étrange. La foudre est tombée sur un gros chien de garde couché aux pieds d'un enfant assis; cet enfant a été renversé par le fluide électrique, qui lui a enlevé un jouet et ses sabots sans le blesser et a ensuite brisé une partie de la toiture. Quant au chien, on n'a entendu qu'un aboiement guttural, et il a disparu au milieu d'un globe de feu.

Malgré d'actives recherches, on n'en a retrouvé aucune trace : il avait été entièrement consumé par le feu du ciel.

**Girafe.**—Une jeune girafe est née au Jardin d'acclimatation le 26 mai. C'est la seconde fois que l'établissement zoologique du bois de Boulogne voit reproduire dans ses écuries ces curieux animaux de l'Ethiopie. La nouvelle venue mesurait quelques heures après sa naissance, 1m 25 au garrot; avec le cou, sa taille dépassait 2m 50. L'aspect des jeunes animaux de cette espèce est fort bizarre, car les cornes qui donnent à la girafe sa physionomie n'existent pas chez les girafeaux. Cette naissance prouve ce que peuvent les soins bien compris pour les animaux les plus délicats.

—Une lettre particulière de Rome affirme que malgré sa dernière et violente lettre, le général Garibaldi et ses amis font de grands efforts pour rapprocher l'Italie de la France.


**WM. E. MURPHY,**
**AVOCAT,**
A L'ENCOIGNURE DES RUES DOUANE ET ROYALE.
Consultations de 9 à 2 heures, en français et en anglais.
6avril—PP

La barque française **Léopold et Marie**, capitaine Lacolle, venant de Bordeaux, commencera son débarquement, JEUDI, le 16 courant, au poteau No —, Deuxième District. Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et constatée sur la Levée.
BASSETTI & XIQUES, 67 & 69 rue Decatur.

Ni le capitaine ni les consignataires de la barque française **Léopold et Marie**, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de la dite barque.
BASSETTI & XIQUES.
15 juin—3t 67 & 69 rue Decatur.


—Décédé, hier soir à 7 heures, le Très-Rév. Père JOS. ANSTAETT, Alsacien de naissance, chanoine du diocèse et curé de l'église St-Maurice, près des Casernes.

L'enterrement aura lieu à 4 heures de l'après-midi à l'église St-Maurice, et le corps sera transporté au cimetière St Louis, dans la tombe des prêtres.

Les fidèles de St-Maurice et tout le clergé de la ville, sont invités à assister à l'enterrement.

De la part de G. A. ROUXEL, Vicaire-Général.

Décédé hier soir à sept heures, à l'âge de 44 ans, CASPAR ZIMMERMANN, natif de Primbach, Alsace. Ses amis et connaissances, ainsi que les membres de la Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, ceux du N. O. Liedertafel et de la compagnie des Gardes Allemandes sont respectueusement invités à assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin à dix heures. Le convoi partira de la maison mortuaire No 51 rue Bienville.

De la part de sa belle-sœur Stéphanie Zimmermann et 4 enfants.

**Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.**—Les officiers et membres de cette société sont priés de s'assembler à la maison mortuaire No 51 rue Bienville, CE MATIN, à 10 heures, pour assister à l'enterrement de notre défunt frère CASPAR ZIMMERMANN.

Par ordre du Président, E. EHRHARD.
A. A. MARCHAND, Secrétaire.

Décédé hier, à 9 heures et demie, JEAN LONGUEFAUSSE, âgé de 46 ans, né à Landes, département de Haute-Garonne, France. Les parents et amis de sa famille, ainsi que ceux de son beau-frère Pierre Puissegur, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 5 heures de l'après-midi. Le convoi partira du No 131 rue St-Pierre, où le corps est exposé.

**Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans**—Décédé hier, à 9 1/2 heures P. M., le sociétaire JEAN LONGUEFAUSSE, né à Landes, département de la Haute-Garonne, âgé de 46 ans. Les membres de la dite société, ainsi que les sociétaires de la catégorie du mois de juin, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 5 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue St-Pierre No 131.

Par ordre du Vice-Président pro tem., J. LEBLANC.
L. SIMON, Secrétaire.


**Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.**
Avis aux peintres en batiments.
Pour peindre la maison située coin Ramon et Ste. Anne, touchant à l'asile. Voir le cahier des charges exposé à l'asile et s'adresser à M. J. Leblanc, 260 rue Decatur.
Par ordre, L. SIMON, Secrétaire.
17 juin—3t.

**A LOUER.**
**RESIDENCE MARITIME**
A la Baie St Louis.
Parfaitement meublée.—PIANO, —BUGGY,—VERGER,—JARDIN,—Wharf et cabanes à bain en excellent état.
Un des sites les plus pittoresques et les plus agréables de la Baie. Le tout en parfait état de réparation. Prix $500.
S'adresser à C. E. GIRARDEY, 31 rue du Camp.
17 juin—7t

**F. LIMONGY,**
**20 - - RUE ST. LOUIS. - - 20**
En débarquement du navire "LEOPOLD ET MARIE" de Bordeaux.
25 barriques Vin Rouge "Léopold M. André.
.. Blanc "Graves.
40 caisses de 100/2 bons Petits Pois extra fins.
25 .. Bénédictine.
10 .. Chartreuse.
10 .. Anchois à l'huile sans arêtes.
25 .. Kirsch E. Pernod.
25 barils Vinaigre Oceme.
Par le "HUTCHINSON" de la Havane.
450 douzaines Pâte et Jalée de Goyaves.
Le tout à vendre aux plus bas prix par F. LIMONGY, 20 rue St. Louis.
17 juin—3t.

**PENSION PRIVÉE**
**Tenue par Mr COTT,**
A la Grande Ile.
Prix par jour .......... $ 2 00
" semaine .......... 10 00
" mois .......... 40 00
Références MAD. HOULNE Coin St-Louis et Bourbon.
17 juin—1m—DMerV

**On demande**
UN BARBIER et deux BROSSEURS. S'adresser chez JULES MAILLEVIN, No 36 rue St Charles.
17 juin—1f


**New Orleans Stock Exchange.**—Les Articles 19 et 20 de la Constitution sont amendés et prendront effet le 1er juillet 1881 :

ARTICLE XIX.

Le taux de la commission sur les achats et les ventes des effets de commerce (securities) sont fixés comme suit :

Sur les Bons à Prime .......... 1/8 de 1 pour cent.
Sur d'autres bons de ville et d'Etat .......... 1/4 de 1 pour cent.
Sur tous les autres bons, y compris les séries tirées, excepté les bons des E. U., se vendant au pair et au-dessus .......... 1/8 de 1 pour cent.
Sur des actions se vendant à $60 et au dessus .......... 50c. l'action.
Sur des actions se vendant à $25 et au-dessous de $60 l'action .......... 25c. l'action.
Sur des actions au-dessous de $25 l'action .......... selon les conventions.
Sur des scrips, warrants etc. .......... 1/8 de 1 pour cent.

Les commissions sur les bons, scrips, etc, devront être indiquées sur la face des effets de commerce.

Les commissions telles qu'elles sont fixées ci-dessus, doivent porter sur les achats et sur les ventes.

Des membres peuvent diviser leurs commissions avec d'autres membres de la Bourse et avec des banquiers et des courtiers d'autres villes.

ARTICLE XX.

Tout membre faisant des affaires avec un pour un principal pour des commissions moindres que celles dont les taux sont spécifiés plus haut pour la première infraction à la règle, aura à payer une amende de $25 et perdra ses privilèges à la Bourse pendant dix jours; pour la deuxième infraction, il aura à payer une amende de $50 et perdra ses privilèges pendant soixante jours; pour la troisième infraction, il perdra sa qualité de membre, son titre à l'assurance sur la vie et sera expulsé de la Bourse.

Toutes les pénalités seront affectées au fonds de la Bourse.

Il incombera au "Governing Committee" d'établir la culpabilité des membres de la violation de cet Article sur les preuves qu'il recueillera, et sa décision sera finale.

Aucune rémission des pénalités ou des fautes précitées ne sera faite sans le consentement (vote) unanime de la Bourse, après que cette rémission aura été sollicitée par écrit et affichée pendant au moins trente jours.

A. A. REINEMADE, Secrétaire.
16 juin—7t


**Reçu 400 boîtes**
**CONSERVE DUTAUT,**
Pharmacie St-Cyr Fourcade,
218 CANAL.
14 juin—3t PP

**Avis.**
LES prix les plus élevés seront payés comptant pour des machines d'occasion (second hand) de tous genres. S'adresser à CASH, Lock Box 2560 N. O. P.
13 fév—

**A louer.**
LA belle résidence de famille, No 96 rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine, 6 chambres, 2 salons et dépendances, entrée et cour carrelées en pierres. S'adresser à BEN O'CONNELL, No 193 rue Bourgogne.
12 juin—7t

**On demande**
Chez LEON GODCHAUX, 81 et 83 rue du Canal,
100 ouvriers-tailleurs pour paletots.
75 de pour pantalons.
75 de pour gilets.
On fournira de l'ouvrage pendant toute la saison. Des prix libéraux seront payés à de bons ouvriers.
9 juin—14t

**Avis aux bouchers.**
A louer.—Plusieurs tables au marché "Bazar" pour débiter de la viande. S'adresser à A. FERCHOU, Collecteur du dit marché.
4 juin—


**Ecole de Garde-Malades.**

LE Conseil des Administrateurs de l'Hôpital de Charité a, par une résolution votée à sa dernière séance, décrété la fondation d'une Ecole de Garde-Malades. Les femmes qui désirent recevoir une instruction complète, et obtenir un diplôme régulier à la fin de leurs études, devront s'adresser à mon bureau de 9 à 11 heures du matin.

Dr JOHN H. PIKE, Secrétaire et Trésorier, Hôpital de Charité.
1er juin—1m


**Bassetti & Xiques**
Successeurs de U. MARINONI.
67 & 69...RUE DECATUR...67 & 69
En débarquement du navire Léopold et Marie de Bordeaux :
100 Barriques Vin rouge. Coutreau fils, Côtes de Bourg,
100 .. L. P. Baron.
40 1/2 .. Côtes de Bourg, L. P. Baron.
25 .. Domaine de la Parde,
10 1/2 .. St. Emilion.
33 1/2 .. blanc. Bauzac,
10 1/2 .. Sauternes.
20 Brils Vinaigre de vin blanc, Cossat Jne.,
30 Huitièmes Cognac 1865, Comandon,
100 Caisses .. Geo. Brand,
50 ..
100 .. Absinthe, E. Pernod,
25 .. Kirsch,
100 .. Fruits à l'eau-de-vie, Blanchard fils,
25 .. Chartreuse jaune et verte,
30 .. Bénédictine,
500 .. Vins rouge de P. H. Badolle, St-Emilion, St-Julien, Ch. Cremens, Château Léoville, Sauternes et Graves.
100 .. Vin de Bourgogne de Ch. Bernard, Beaune, Nuits Volnay, Pommard Carton, Chambertin, Romanée, Clos Vougeot Chablis.
A vendre par BASSETTI & XIQUES, 67 & 69 rue Decatur.
15juin—3t


**Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nile-Orléans.**

**No. 204 rue du Canal.**

**Vingt-Septième Etat Annuel.**

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant : Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1881, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

| | | |
|---|---|---|
| Risques de feu | | $265,530 92 |
| Risques maritimes | | 26,455 71 |
| Risques de rivières | | 26,518 80 |
| Total des primes | | $318,505 43 |
| Moins primes non acquises | | 84,003 00 |
| Primes nettes 31 mai 1881 | | $334,502 43 |
| PERTES PAYÉES— | | |
| Sur risques de feu | $34,382 80 | |
| Sur risques maritimes | 5,182 37 | |
| Sur risques de rivières | 6,931 56 | |
| Taxes et dépenses, moins intérêt | 25,332 87 | |
| Réassurances et primes remboursées | 16,943 41 | 106,574 03 |
| Profits | | $126,928 40 |

La compagnie a l'actif suivant :

| | |
|---|---|
| Propriétés foncières | $328,969 93 |
| Bons de ville ($43,650) | 12,009 00 |
| Actions de banques, de chemins de fer et autres | 71,667 13 |
| Billets garantis par hypothèques ou nantissement | 145,853 63 |
| 1442 actions de la compagnie des Water Works de la Nile-Orléans | 46,315 00 |
| Billets à recevoir | 59,803 55 |
| Primes en voie de collection | 26,225 26 |
| Scrip de ville ($4,379 29) | 2,000 00 |
| Jugements sur billets hypothécaires | 7,200 00 |
| Argent en caisse | 78,571 72 |
| | $687,546 22 |

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.
Signé et assermenté devant moi ce 11ème jour de juin 1881.
MICHEL V. DEJEAN, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 11 juin 1881, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de 25 pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1881, payable le troisième lundi de juillet prochain.

Dix pour cent d'intérêt sur le fond capital pour l'année expirant le 31 mai 1881, sont payables sur demande.

DIRECTEURS.

P. Maspero, Paul Fourchy, John B. Lallande, Edward Toby, M. W. Smith, B. W. Taylor, J. J. Fernandez, John Geddes, D. Fatjo, D. A. Chaffraix, Chas. Lafitte.

12juin—


**AVIS.**
**Bonne occasion.**
A vendre pour cause de retraite des affaires.
A des conditions libérales, une Boulangerie située rue North Peters No 230, entre Elysian et Désiré, consistant :
Deux [2] charrettes à pain,
Un [1] wagon à quatre [4] roues,
Une [1] charrette à bois, 2 chevaux.
Et tous les ustensiles de la dite boulangerie en parfait état.
Le stock de farine, bois et fourrage sera vendu séparé, suivant inventaire ou tout autrement au gré de l'acquéreur.
Pour les conditions s'adresser sur les lieux à M. H. MOREAU, propriétaire.
Nouvelle-Orléans, 12 juin 1881.
13 juin—13t

**LES HERITIERS DE**
**J. LEVOIS**
**133 RUE DU CANAL,**
Offriront à partir de LUNDI, 13 du courant, le reste de leur fonds de marchandises de Printemps et d'Eté, à des prix grandement réduits. L'attention spéciale est appelée sur leur assortiment.
Linons teints imprimés,
Ginghams Zéphyr,
Satins imprimés français,
Organdies et Jaconats français.
Grenadines françaises en couleur,
Etoffes à robes de laine françaises,
Suisses à pois et à dessins.
Mousselines blanches, etc., etc.
12 juin—

**POUR RIEN !**
**Prime Gratuite !**
LA
**LIBRAIRIE FRANÇAISE.**
**H. BILLARD,**
Successeur de HEBERT & CIE.,
Offre à partir du 1er mai 1881 pour tout NOUVEL abonnement, ainsi que pour tous les RENOUVELLEMENTS d'abonnements qui commenceront à cette date et dont le prix ne sera pas moins de Cinq Piastres par année.
**UNE MAGNIFIQUE PRIME GRATUITE**
Composée d'un très beau recueil de livraisons de l'Illustration ou du Monde Illustré au choix, et contenant de
**Nombreuses et splendides Gravures**
Le tout sans augmentation du prix des abonnements, lesquels continueront à être servis à domicile sans frais extra.
Les abonnés de l'intérieur qui désirent recevoir la PRIME GRATUITE par la poste, devront envoyer 15 cents en timbres poste pour frais d'envoi.
**Livres de Prières, Paroissien et autres Articles de Piété,**
Reçu par steamer "Montréal" un envoi considérable de PAROISSIENS reliures en Ivoire, Nacre, Velours, Cuir de Russie, Chagrin, etc, etc, ainsi qu'un magnifique assortiment de CHAPELETS Nacre, Cornaline, blanche, montures argent.
H. BILLARD, librairie française,
80 RUE DE CHARTRES,
Coin Bienville. Nile-Orléans.
Post Office Box No 90.
24 avril—



# HUILE D'ASSURANCE.

**LA MARQUE DE COMMERCE**

**PROTÉGÉE PAR UN DÉCRET**

—DE LA—

**Cour Suprême.**


Une des dernières causes sur lesquelles la Cour Suprême s'est prononcée avant de s'ajourner, a été celle de la Compagnie dite : Insurance Oil Tank Company vs. John H. Scott. La Compagnie a enjoint M Scott de se servir de sa marque de commerce "Huile d'Assurance." L'opinion unanime de la Cour, émanée par M. le Juge Fenner, était en faveur de la demanderesse, la Compagnie Oil Tank Insurance.

Nous reproduisons ci-après quelques passages de la savante décision qui ont trait à l'origine du nom et à la fabrication de l'Huile d'Assurance, à sa sûreté absolue, à son importance aux yeux du public et à son titre à la protection de la marque de commerce contre tout empiétement.

"Les témoignages prouvent qu'antérieurement à 1873, la plus grande partie des huiles d'éclairage provenant du pétrole, alors sur le marché, étaient peu à l'épreuve du feu, et conséquemment inflammables, et aussi produisaient des vapeurs qui, avec certaines combinaisons de l'air atmosphérique se manifestant, devenaient explosibles et fréquemment occasionnait la perte de vies humaines et de propriété. D'autres huiles, alors en usage, non inflammables ni explosibles, étaient défectueuses pour l'éclairage et ne possédaient pas les autres qualités requises pour les rendre propres à l'usage domestique dans des lampes ordinaires.

On demandait alors publiquement et urgemment une huile d'éclairage de ce genre qui réunit à une sûreté parfaite les autres qualités nécessaires pour l'usage des familles.

Afin de répondre à cette demande, la demanderesse a entamé des négociations avec certains raffineurs d'huile à Cleveland, Ohio, pour la production d'une huile d'éclairage ayant certaines qualités désirées quant à la couleur, gravité spécifique, le degré d'ignition et l'épreuve du feu.

La demanderesse réussit, en 1873, à se procurer une huile, fabriquée pour elle et sous ses ordres, huile réunissant les qualités voulues; laquelle, après examen, gagna la faveur publique et la recommandation du Bureau de Santé de cet Etat et des compagnies d'Assurances de la Nouvelle-Orléans et d'autres villes.

A cette huile, la demanderesse donna le nom de : "**Huile d'Assurance**", et adopta ce nom comme sa "marque de commerce" sous laquelle elle vendit cette huile particulière, pour la distinguer non seulement des autres huiles différentes, mais aussi de toutes les huiles vendues par d'autres qu'elle."

. . . . . . . . .

"En vertu de la qualité de l'huile et avec l'aide d'agences actives et d'annonces coûteuses, la demanderesse parvint à se créer un vaste commerce en cet Etat et en les Etats voisins, commerce profitable pour elle et avantageux pour le public—les témoignages établissant qu'il n'est jamais résulté d'accident de l'usage de cette huile "d'Assurance".

Le défendeur rival marchand d'huiles en cette ville, après que l'huile de la demanderesse eût acquis sa réputation, commença de préparer et de vendre une huile, comme l'Huile d'Assurance, et fit faire une plaque en métal le Fac Simile de celle dont se servait la demanderesse et avec laquelle il estampillait les canettes renfermant son huile et les vendait sur le marché.

La demanderesse a institué le procès actuel pour prévenir, par injonction, l'usurpation de sa marque de commerce, et pour obtenir des dommages."

. . . . . . . . .

Comme conclusion, nous considérons que l'intérêt du public, qui est un motif important pour protéger les marques de commerce, est particulièrement compromis dans une affaire comme celle-ci. Si, comme le démontre les témoignages, la demanderesse a dirigé ses affaires de telle sorte, qu'elle a inspiré au public la confiance que l'Huile d'Assurance, fabriquée pour elle et vendue sous cette marque de commerce, est non seulement utile et convenable, mais aussi absolument sûre pour l'éclairage, et ainsi s'est créé un commerce important basé sur cette confiance, nous croyons que la demanderesse et le public ont droit à une protection de leurs relations mutuelles de confiance d'une part, et de leur patronage de l'autre.

Il se peut, comme le prétend le défendeur, que l'huile vendue par lui sous la marque de commerce de la demanderesse, soit égale, sous tous les rapports, à celle de la demanderesse. Mais si le défendeur peut se servir de cette marque de commerce, d'autres marchands moins consciencieux peuvent s'en servir pour des huiles inférieures et dangereuses; et le public en cela perdrait cette sécurité dont il est certain en achetant l'huile ainsi marquée et le commerce de la demanderesse serait détruit.

Le défendeur ne peut, en justice ou en droit, travailler à l'aide de la réputation, de la sagacité commerciale ou de l'entreprise de la demanderesse qui sont représentées et trouvent leur force dans sa marque de commerce.

Nous ne trouvons pas dans les témoignages de preuve suffisante pour baser une estimation de dommages.

Il est donc ordonné, adjugé et décrété que le jugement duquel il a été fait appel soit renversé, et il est maintenant adjugé et décrété que l'injonction primitivement lancée soit rétablie et rendue perpétuelle; et que la demande de dommages de la demanderesse soit repoussée comme en un cas de non-procès. Le défendeur et pétitionnaire de l'appel devra payer les frais dans les deux Cours."

Le droit exclusif de la Compagnie Insurance Oil Tank à sa marque de commerce "Huile d'Assurance," est ainsi pleinement soutenu par la plus haute autorité judiciaire, et tous les marchands de bonne foi et responsables qui désirent acheter et vendre la véritable Huile d'Assurance doivent conclure des arrangements avec la Compagnie ou ses agents pour des approvisionnements réguliers.

Le prix a été réduit de telle façon que l'Huile d'Assurance est maintenant à la portée de tous les consommateurs. Les parents qui tiennent à la vie de leurs enfants et à la sécurité de leurs demeures, ne doivent risquer aucune autre huile dans leurs lampes de famille.

Tout grocer ou marchand au Sud et dans l'Ouest, qui vend la véritable Huile d'Assurance peut montrer à ses clients la


**MARQUE DE COMMERCE**
**HUILE D'ASSURANCE**
**I. O. T. Co.**
et les signes et factures prouvant que l'Huile vient du magasin de la
**Insurance Oil Tank Company**
95 et 97 RUE GRAVIER,
Nile-Orléans, Lne.,
ou à l'Agence générale de l'Ouest.
C. W. ROBINSON,
41 West Second Street,
13 juin—1m Cincinnati, Ohio.



# AVANT

de faire un achat on aime à savoir où on le fera avantageusement et c'est bien avec raison, car peu de maisons savent s'attirer l'entier patronage des chalands; ceci explique la popularité de certains établissements et la préférence qu'on leur accorde. Il ne suffit pas seulement de faire de grandes promesses, **dans les annonces**, mais il faut encore justifier ces promesses c'est ce que fait avec avantage notre grand magasin coin Canal et Baronne et ce qui fait que

# DE

plus en plus le public s'y porte et continue à s'y porter depuis des années, rien ne sera négligé pour faire augmenter, si **c'est possible**, la vogue du **rendez-vous de tout le monde**; là tout est de première qualité et les prix toujours satisfaisants. Pas de surprise pour personne; pas un prix pour l'un et un autre prix pour l'autre, **mais un prix fixe!** c'est le seul genre de vente où l'acheteur est vraiment protégé.

# PARTIR

sans emporter tout ce qu'il vous faut en fait de provisions de bouche, cela se comprend, on en trouve partout, mais ne pas vous munir d'un bon lot de souliers, cela se comprend moins, car il n'y a pas de doute que vous ne trouverez pas avantage à vous chausser dans les villes de bains, surtout quand vous avez ici la maison par excellence pour être admirablement chaussé à peu de frais.

# POUR

les enfants il est presqu'impossible de rien trouver de convenable, en dehors d'une maison qui écoule beaucoup de souliers, parce que cet article se détériorant très vite, ne peut être gardé frais longtemps, à ce titre notre maison Canal et Baronne ne laisse rien moisir et tout s'y vend à mesure que ça arrive, donc : **du frais, du frais et toujours du frais**, ce qui est un avantage dont profitent les nombreux clients de l'établissement.

# LA

chaussure la plus fine a été introduite ici par le propriétaire de la maison dont nous nous occupons ici, et chaque saison voit s'améliorer et les coupes et les genres et les qualités; à force de travail il est arrivé à livrer **la perfection même** à des prix presqu'aussi bas qu'on demandait jadis pour un article inférieur; aussi les dames les plus difficiles à chausser y ont-elles trouvé chaussures à leurs pieds et plus ça va et plus on y va, parce que plus ça va et plus la vogue augmente, parce que dès que l'on donne son pied à chausser, on dit : "ça va!" et tout satisfait l'on paie et l'on part pour la

# CAMPAGNE

tout heureux d'avoir les pieds à l'aise.

Les familles qui ont l'intention de quitter la ville ne pourront rien faire de mieux, avant de boucler leurs malles de faire bonne provision de chaussures car **là-bas** il n'y a pas la variété que vous trouverez ici, et les prix sont loin d'y être doux, donc faites votre liste et

# ALLEZ

faire votre provision de Souliers

# A

# L'ETOILE ROUGE

juin—



131 RUE DU CANAL.

**DANZIGER**

Nous ouvrons journellement un immense assortiment de Nouvelles Marchandises.—Nouvelles Batistes imprimées, 12½, 15 et 20 cts la yarde, Batistes par 21 à 25, 35 et 50 cts la yarde, Nun's Veiling, couleurs assorties, à 12½ cts la y'd; Khyber Cloth de toutes nuances, Jaconats et Organdies français, Marchandises pour Robes nuancées, Linon de l'Inde, blanc et écru, avec garnitures assorties, Mousseline à Pois blanc et écru, Garnitures assorties.

**DANZIGER**

**DANZIGER**

Notre premier étage a été bien amélioré et nous offrons la plus grand assortiment de Lingerie pour dames, confectionnée Robes que l'on puisse trouver en ville; La grande quantité de Marchandises que nous avons vendues ces jours derniers est la meilleure preuve que nos Prix sont les plus bas. Un assortiment complet de Robes de voyage et Dusters. Un bel assortiment de Bustles et Corsets. Nous offrons aussi au même étage, à des Prix Réduits, 300 Rouleaux de Nattes, Etc.

**DANZIGER**

**DANZIGER**

Dentelles. Nouvel assortiment de Dentelles Russes. Nouvel assortiment de Dentelles Languedoc. Nouvel assortiment de Dentelles de Chypre. Nouvel assortiment de Dentelle Espagnole en noir et crême. Rubans No 16, Satin et Gros Grain pour Ceintures, Rubans assortis de toutes les largeurs. Eventails, Cretonnes, Parasols.

A DES PRIX REDUITS.

**DANZIGER**

13 juin—

131 RUE DU CANAL.



**ENTREPOT DE TAPIS,**
17.....RUE DE CHARTRES.....17
1500 Rouleaux de
**NATTES**
DE CHINE,
Tous les genres les plus nouveaux et assortis,
Le plus grand stock au Sud.
**ARTICLES DE TAPISSERIE**
**A. Brousseau's Son.**
Les prix conviendront à tous.
2 avril—

**ALBERT VOORHIES,**
**AVOCAT,**
A transféré ses bureaux au No 3 1/2 rue Carondelet (rez-de-chaussée).
6 oct—


**Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.**

POUR LE 16 JUIN—CLASSE No 142.

Tirage de 4 heures P. M.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 31 | 57 | 66 | 43 | 53 | 42 | 1 | 36 | 71 | 28 | 77 | 56 |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les pays ... [illegible] ... se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 16 juin 1881—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN
LOUIS H. PERE
Commissaires.

[illegible]